

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**N° 15**  
Aout 2021

Publié le 05 Aout 2021

**4 €**  
ISSN 0753-3756

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**Recueil des actes administratifs**

---

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

# SOMMAIRE

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### Arrêtés

#### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

##### Arrêtés de délégation de signature en date du 05 juillet 2021 concernant :

- Madame Marie-Blanche PAGES ..... 5
- Madame Corinne REGNIER..... 7
- Madame Kadidja ARAMA..... 9

##### Arrêté de délégation de signature en date du 13 juillet 2021 concernant :

- Monsieur Jean-Philippe DENEYS ..... 11

##### Arrêtés de délégation de signature en date du 15 juillet 2021 concernant :

- Madame Marlène DUDIT ..... 12
- Madame Caroline VIVOT ..... 14
- Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND ..... 16
- Madame Anne-Sophie HEISCH ..... 18
- Madame Angélique REMY ..... 20
- Madame Mirentxu DICHON..... 22
- Madame Christine ROQUES..... 24
- Madame Véronique VIRONNEAU..... 26
- Madame Malika ABDELMOULA..... 28
- Monsieur Gilles CHACON ..... 30
- Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH..... 32
- Madame Céline LABATUT ..... 34
- Madame Claudie SIMONNIN ..... 36
- Madame Lucie KLETKE ..... 38

##### Arrêtés de délégation de signature en date du 21 juillet 2021 concernant :

- Madame Aurèle TAVENETAT ..... 40
- Madame Laurence PAESA..... 42
- Madame Christine GENET ..... 44

##### Arrêtés de délégation de signature en date du 22 juillet 2021 concernant :

- Madame Véronique JASINSKIJ ..... 46
- Madame Hélène GRAMAZIO ..... 48
- Madame Corinne THURIES ..... 50
- Madame Catherine GHENO..... 52

##### Arrêté de délégation de signature en date du 30 juillet 2021 concernant :

- Madame Morgane COURET ..... 54

## DIRECTION GENERALE DÉLÉGUÉE SERVICES OPÉRATIONNELS

### DIRECTION DES ROUTES

#### Arrêtés temporaires

**Arrêté temporaire n°436 /21** portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n° 76 sur le territoire de la commune de Poubeau ..... 55

## DIRECTION GENERALE DÉLÉGUÉE DES SOLIDARITES

### DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE

#### Direction adjointe : Protection maternelle et infantile

##### *Accueil enfants de moins de 6 ans*

**Décision en date du 2 août 2021** concernant l'établissement d'accueil collectif «Les petits galopins» à Toulouse. .... 58

**Décision en date du 2 août 2021** concernant l'établissement d'accueil collectif «Bambins constellation» à Seilh. .... 59

### DELEGATION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE AUTONOMIE - PERSONNES ÂGÉES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### DIRECTION ACCOMPAGNEMENT PAR LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SERVICES PA-PH

#### *Tarifification et qualité des établissements*

**Arrêté en date du 9 juillet 2021** portant extension non importante de la capacité de la structure de répit expérimentale pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés « La Parenthèse » à Saubens. .... 60





Toulouse, le 05/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/  
PA-PH

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Blanche PAGES, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Blanche PAGES, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Kadidja ARAMA, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain.

**Article 3** : A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Blanche PAGES et de Madame Kadidja ARAMA, les délégations qui sont consenties à Madame Marie-Blanche PAGES sont transférées à Madame Corinne REGNIER, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées,

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a sharp peak in the middle and a small loop at the end.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 05/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/  
PA-PH

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, délégation de signature est donnée à Madame Corinne REGNIER, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne REGNIER, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Kadidja ARAMA, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne REGNIER et de Madame Kadidja ARAMA, les délégations qui sont consenties à Madame Corinne REGNIER sont transférées à Madame Marie-Blanche PAGES, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse.



**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, vertical stroke on the right that ends in a horizontal line.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 05/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/  
PA-PH

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Kadidja ARAMA, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Kadidja ARAMA, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Marie-Blanche PAGES, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse.

**Article 3** : A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Kadidja ARAMA et de Marie-Blanche PAGES, les délégations qui sont consenties à Madame Kadidja ARAMA sont transférées à Madame Corinne REGNIER, cheffe du service autonomie PA-PH de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées,

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical flourish at the end.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 13/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DR*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe DENEYS, chef du magasin du service du parc technique de la direction adjointe techniques et prospective de la direction des routes, pour signer : :

- les bons de commande ;
- les marchés publics dans la limite de 4.000 € H.T.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe DENEYS, la délégation qui lui est consentie est transférée à Monsieur David VELIA.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Marlène DUDIT, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Marlène DUDIT sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	1
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	3
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	8
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline VIVOT, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Comminges Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Caroline VIVOT sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	1
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	3
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	8
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental







Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Lauragais, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.


**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	1
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	3
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	8
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	9
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	10
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	11
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	12
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie HEISCH, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Anne-Sophie HEISCH sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	2
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Angélique REMY, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Angélique REMY sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	2
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	6
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Mirentxu DICHON, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

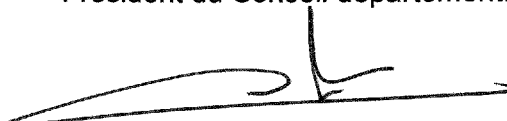
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Mirentxu DICHON sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	3
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental







Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
*Réf. à rappeler :*  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Christine ROQUES, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Christine ROQUES sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	3
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental



Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIRONNEAU, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud Toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Véronique VIRONNEAU sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	1
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	2
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	3
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	4
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	5
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	6
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	7
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	8
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	9
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	10
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	11
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	12
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MÉRIC**  
Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Malika ABDELMOULA, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

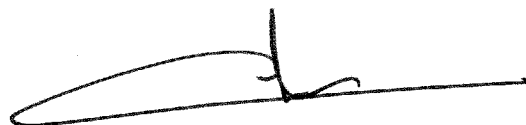
**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Malika ABDELMOULA sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles CHACON, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Monsieur Gilles CHACON sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental







Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH sont transférées, par ordre de priorité à :

DTS	NOM	FONCTION	ORDRE DE PRIORITE
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@ : DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Céline LABATUT, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

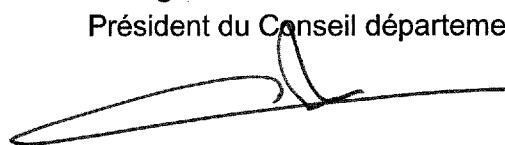
**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Céline LABATUT sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Claudie SIMONNIN, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.


**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Claudie SIMONNIN sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Lucie KLETKE	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental





Toulouse, le 15/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie KLETKE, responsable aide sociale à l'enfance de la direction adjointe aide sociale à l'enfance, de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

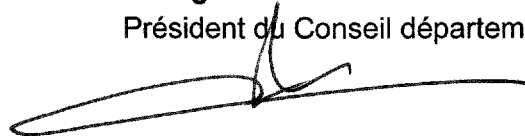
**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, en cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui sont consenties à Madame Lucie KLETKE sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Toulouse	Madame Malika ABDELMOULA	Responsable ASE	1
Toulouse	Monsieur Gilles CHACON	Responsable ASE	2
Toulouse	Madame Françoise GRANDPIERRE-DABBARH	Responsable ASE	3
Toulouse	Madame Céline LABATUT	Responsable ASE	4
Toulouse	Madame Claudie SIMONNIN	Responsable ASE	5
Nord Toulousain	Madame Anne-Sophie HEISCH	Responsable ASE	6
Nord Toulousain	Madame Angélique REMY	Responsable ASE	7
Sud Toulousain	Madame Mirentxu DICHON	Responsable ASE	8
Sud Toulousain	Madame Christine ROQUES	Responsable ASE	9
Sud Toulousain	Madame Véronique VIRONNEAU	Responsable ASE	10
Lauragais	Madame Gisèle BOURDEU-ROLLAND	Responsable ASE	11
Comminges	Madame Marlène DUDIT	Responsable ASE	12
Comminges	Madame Caroline VIVOT	Responsable ASE	13

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental







Toulouse, le 21/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/MDS/*  
*Castanet*

### **Le Président du Conseil départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Aurèle TAVENETAT, responsable de la maison des solidarités de Castanet, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Lauragais, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :


- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics), à l'exception de ceux visés à article 2.

**Article 2** : Délégation lui est donnée pour signer les contrats d'engagements réciproques (CER), les contrats relatifs aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et notamment les mandats de gestion dans le cadre des MASP renforcées et les contrats de prêts du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurèle TAVENETAT, les délégations qui lui sont consenties sont transférées, par ordre de priorité à :

<b>DTS</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORDRE DE PRIORITE</b>
Lauragais	Madame Françoise GOIZET	Responsable MDS REVEL	1
Lauragais	Madame Sabine VERNET	Responsable MDS VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	2
Lauragais	Monsieur Jean-Louis MAESTRELLO	Responsable MDS BALMA	3

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 21/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/RH/DM

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Laurence PAESA, cheffe du service emploi, recrutement et mobilité, de la direction des moyens : recrutement, emplois, budget des ressources humaines, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et contrats de recrutement de personnel,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics).

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence PAESA, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à son adjointe Madame Laetitia VIALA.


**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence PAESA et de Madame Laetitia VIALA, les délégations qui sont consenties à Madame Laurence PAESA sont transférées à son adjoint Monsieur Mickaël LEMOYNE.

**Article 4:** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence PAESA, Madame Laetitia VIALA et Monsieur Mickaël LEMOYNE, les délégations qui sont consenties à Madame Laurence PAESA sont transférées à Madame Ninon MESA, ajointe au chef du service personnels temporaires et remplaçants.

**Article 5:** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence PAESA, Madame Laetitia VIALA, Monsieur Mickaël LEMOYNE et Madame Ninon MESA, les délégations qui sont consenties à Madame Laurence PAESA sont transférées à Madame Corinne DORONIS, cheffe du service organigrammes prospective RH.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence PAESA, Madame Laetitia VIALA, Monsieur Mickaël LEMOYNE, Madame Ninon MESA et Madame Corinne DORONIS, les délégations qui sont consenties à Madame Laurence PAESA sont transférées Madame Brigitte SOUBIRAN, cheffe du service gestion financière et prévisionnelle.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 21/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/  
PA-PH

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Christine GENET, directrice seniors et personnes en situation de handicap à la direction générale déléguée à l'autonomie personnes âgées-personnes en situation de handicap, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat et convention) à l'exception des marchés publics visés à l'article 2.

**Article 2** : Délégation lui est donnée pour signer les marchés publics dans la limite de 25 000 € H.T.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GENET, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Anne-Marie BERTRAND-GUIHAL, directrice adjointe soutien à l'autonomie et transition numérique, pour ce qui relève de ses attributions et compétences.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GENET, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Nathalie AMAT, directrice adjointe gestion des droits autonomie, pour ce qui relève de ses attributions et compétences.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke, ending in a horizontal line.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 22/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
*Anne-Laure CRISTANTE*  
*Tél. : 06.08.02.26.13*  
*@:DAJAD-Delegations@cd31.fr*  
*Réf. à rappeler :*  
*DAJAD/ALC/DS/DTS/PAPE*

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique JASINSKIJ, cheffe du service prévention et accueil petite enfance de la direction adjointe protection maternelle et infantile de la direction enfance et famille, au sein des directions territoriales des solidarités (DTS) Lauragais et Comminges-Pyrénées, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

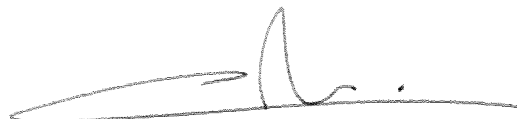
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics),
- des décisions de retrait, suspension, restriction et non-renouvellement des agréments des assistants maternels et familiaux,
- des réponses aux recours gracieux effectués à l'encontre des décisions relatives aux agréments des assistants maternels et familiaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique JASINSKIJ, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Corinne THURIES, cheffe du service prévention et accueil petite enfance-au sein de la DTS Toulouse.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique JASINSKIJ et de Madame Corinne THURIES, les délégations qui sont consenties à Madame Véronique JASINSKIJ sont transférées à Madame Catherine GHENO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance-au sein de la DTS Sud toulousain.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique JASINSKIJ, de Madame Corinne THURIES et de Madame Catherine GHENO, les délégations qui sont consenties à Madame Véronique JASINSKIJ sont transférées à Madame Hélène GRAMAZIO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Nord toulousain.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental





Toulouse, le 22/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/PAPE

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Hélène GRAMAZIO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance de la direction adjointe protection maternelle et infantile de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Nord toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

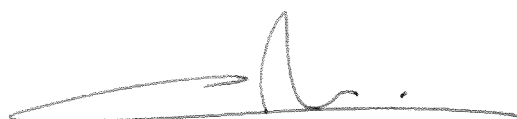
- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics),
- des décisions de retrait, suspension, restriction et non-renouvellement des agréments des assistants maternels et familiaux,
- des réponses aux recours gracieux effectués à l'encontre des décisions relatives aux agréments des assistants maternels et familiaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GRAMAZIO, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Corinne THURIES, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Toulouse.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GRAMAZIO et de Madame Corinne THURIES, les délégations qui sont consenties à Madame Hélène GRAMAZIO sont transférées à Madame Véronique JASINSKIJ cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein des DTS Lauragais et DTS-Comminges-Pyrénées.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GRAMAZIO, de Madame Corinne THURIES et de Madame Véronique JASINSKIJ, les délégations qui sont consenties à Madame Hélène GRAMAZIO sont transférées à Madame Catherine GHENO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Sud toulousain.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 22/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Anne-Laure CRISTANTE  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/PAPE

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Corinne THURIES, cheffe du service prévention et accueil petite enfance de la direction adjointe protection maternelle et infantile de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Toulouse, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics),
- des décisions de retrait, suspension, restriction et non-renouvellement des agréments des assistants maternels et familiaux,
- des réponses aux recours gracieux effectués à l'encontre des décisions relatives aux agréments des assistants maternels et familiaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne THURIES, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Véronique JASINSKIJ, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein des DTS Lauragais et DTS-Comminges-Pyrénées.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne THURIES et de Madame Véronique JASINSKIJ, les délégations qui sont consenties à Madame Corinne THURIES sont transférées à Madame Catherine GHENO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Sud toulousain.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne THURIES, de Madame Véronique JASINSKIJ et de Madame Catherine GHENO, les délégations qui sont consenties à Madame Corinne THURIES sont transférées à Madame Hélène GRAMAZIO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Nord toulousain.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 22/07/2021

## Arrêté

**DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DES ASSURANCES ET  
DE LA DOCUMENTATION**

*Dossier suivi par :*  
**Anne-Laure CRISTANTE**  
Tél. : 06.08.02.26.13  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/ALC/DS/DTS/PAPE

### **Le Président du Conseil Départemental**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### **Arrête**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Catherine GHENO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance de la direction adjointe protection maternelle et infantile de la direction enfance et famille, au sein de la direction territoriale des solidarités (DTS) Sud toulousain, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au conseil départemental et à la commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- de tout engagement contractuel (contrat, convention et marchés publics),
- des décisions de retrait, suspension, restriction et non-renouvellement des agréments des assistants maternels et familiaux,
- des réponses aux recours gracieux effectués à l'encontre des décisions relatives aux agréments des assistants maternels et familiaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine GHENO, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Madame Véronique JASINSKIJ, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein des DTS Lauragais et DTS Comminges-Pyrénées.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine GHENO et de Madame Véronique JASINSKIJ, les délégations qui sont consenties à Madame Catherine GHENO sont transférées à Madame Corinne THURIES, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Toulouse.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine GHENO, de Madame Véronique JASINSKIJ et de Madame Corinne THURIES, les délégations qui sont consenties à Madame Catherine GHENO sont transférées à Madame Hélène GRAMAZIO, cheffe du service prévention et accueil petite enfance au sein de la DTS Nord toulousain.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.



**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



Toulouse, le 30/07/2021

## Arrêté

### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DES ASSURANCES ET DE LA DOCUMENTATION

Dossier suivi par :  
Laurence DOUMENG  
Tél. : 05 34 33 37 84  
@:DAJAD-Delegations@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DAJAD/LD/DS/DEF

### Le Président du Conseil Départemental

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

**Vu** l'organigramme des services du Département ;

### Arrête

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Morgane COURET, responsable du pôle territorialisé enfance à la direction adjointe aide sociale à l'enfance de la direction enfance et famille à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous documents à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux,
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués à la presse,
- des arrêtés et décisions réglementaires,
- des marchés publics.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil  
départemental



DIRECTION  
DES ROUTES

## Arrêté temporaire n°436/21

Portant réglementation provisoire de la circulation sur la route départementale n°76, sur le territoire de la commune de POUBEAU.

### Le Président du Conseil départemental

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-4.

**Vu** le Code de la Voirie Routière.

**Vu** le Code de la Route et notamment l'article L411-3.

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

**Vu** le règlement départemental de voirie du Conseil départemental de la Haute-Garonne en vigueur.

**Vu** les articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative ;

**Vu** la demande des entreprises Pène et Fils TP et Société Nouvelle Rougé Séguéla.

Aux fins d'effectuer des travaux d'aménagement de la chaussée sur la route départementale n° 76 sur le territoire de la commune de POUBEAU.

**Considérant** qu'il appartient au Président du Conseil départemental, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

**Considérant** que les travaux prévus sur, et en bordure de la voie publique, sont susceptibles d'entraîner des perturbations importantes à la circulation des véhicules et afin de préserver tous risques pour les usagers.



## ARRETE

### Article 1 :

Afin de permettre la réalisation de travaux d'aménagement de la chaussée par **les entreprises Pène et Fils TP et Société Nouvelle Rougé Séguéla**, pour le compte du Conseil départemental de la Haute Garonne, sur la route départementale n°76 entre les points repères **3+785 et 3+945** sur le territoire de la commune de **POUBEAU**, la **circulation des véhicules sera réglementée au moyen d'un alternat** comme défini aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

### Article 2 :

Ces dispositions entreront en vigueur à partir du **lundi 02 août 2021 à 8h00** et resteront applicables jusqu'au **vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 17h00**, date à laquelle les conditions normales de circulation seront rétablies.

Ces contraintes seront maintenues sur toute la période de jour comme de nuit.

### Article 3 :

Cet alternat sera effectué au moyen :

- de **feux homologués** conformément au cahier des charges approuvé par l'arrêté du 26 Mars 1985 modifié (feux indépendants à intervalles de temps programmés ou feux interconnectés à cycle synchronisé), **il ne devra pas excéder 500m dans la section concernée.**

Schéma type : **CF24** (édition du SETRA).

La section d'alternat sera précédée d'une signalisation d'approche et d'une signalisation de position rétro réfléchissante de classe II.

**Le stationnement des véhicules et le dépassement sont interdits et la vitesse limitée à 50 km/h au droit de la section réglementée par alternat.**

### Article 4 :

La signalisation temporaire du chantier sera conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ; elle sera mise en place et entretenue pendant toute la durée des travaux par **les entreprises Pène et Fils TP et Société Nouvelle Rougé Séguéla, sous sa responsabilité.**

Les signaux en place seront déposés et les conditions normales de circulation rétablies dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparus même en cas d'achèvement des travaux avant les dates fixées à l'article 2 du présent arrêté.

**Article 5 :**

L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux devront être constamment assurés.

**Les entreprises Pène et Fils TP et Société Nouvelle Rougé Séguéla** sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait du déroulement des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

**Article 6 :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois (par voie postale à l'adresse suivante: 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr> "). Elle peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental.

**Article 7 :**

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de **POUBEAU** ainsi qu'aux extrémités du chantier et au Secteur Routier Départemental de **LUCHON**.

**Article 8 :**

Le Directeur des Routes du Département de la Haute-Garonne,  
Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne,  
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne,  
Le Maire de la commune de **POUBEAU**,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le **30/07/2021**

signé

**Christophe CONZE**

Pour le Président du Conseil départemental

Et par délégation

Le Directeur Adjoint Actions Territoriales Sud

Toulouse le 02 AOUT 2021



DIRECTION  
ENFANCE  
ET FAMILLE

## Décision

Dossier suivi par :

Audrey SAROTE

Tél. : 05 34 33 33 16

Réf. à rappeler :

GP/AS/ 21 - 204

[accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr](mailto:accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr)

### Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 2324-1 à L.2324-4 et R. 2324-16 à R.2324-48 ;

Vu la demande formulée par Madame la Présidente Association LES PETITS GALOPINS ; Vu l'avis favorable de la Mairie de Toulouse ;

### Décide

Article 1 : L'établissement d'accueil collectif LES PETITS GALOPINS 2 ter Place de Belfort 31000 TOULOUSE est autorisé à accueillir des enfants de moins de 6 ans de manière régulière aux conditions définies par la présente autorisation.

Article 2 : L'établissement accueille 26 enfants et propose la prestation suivante : accueil régulier. Il fonctionne 5 jours sur 7 de 8h00 à 18h30.

Article 3 :	La présente structure se compose :	1	Educateur de jeunes enfants
		1	Puéricultrice
		4	Auxiliaires de puériculture
		5	Agents
		1	Médecin

Elle est dirigée par Madame Élodie CRETENET.

Article 4 : En application de l'article R 2324-24 du Code de la Santé Publique tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou sur une des mentions de la présente autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil départemental.

**Bertrand LOOSES**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur Général des Services

Toulouse le 02 AOUT 2021



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
HAUTE-GARONNE.FR

DIRECTION  
ENFANCE  
ET FAMILLE

## Décision

Dossier suivi par :

Audrey SAROTE

Tél. : 05 34 33 33 16

Réf. à rappeler :

GP/AS/ 21 - 204

[accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr](mailto:accueilpmi-individuelcollectif@cd31.fr)

### Le Président du Conseil départemental

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 2324-1 à L.2324-4 et R. 2324-16 à R.2324-48 ;

Vu la demande formulée par Madame la Présidente Association ENFANCE POUR TOUS ;

### Décide

Article 1 : L'établissement d'accueil collectif BAMBINS CONSTELLATION 4 Place de Roaldès du Bourg 31840 SEILH est autorisé à accueillir des enfants de moins de 6 ans de manière régulière et de manière occasionnelle aux conditions définies par la présente autorisation.

Article 2 : L'établissement accueille 36 enfants et propose les prestations suivantes : accueil régulier et accueil occasionnel. Il fonctionne 5 jours sur 7 de 7h30 à 18h30.

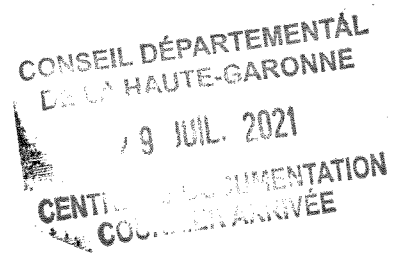
Article 3 :	La présente structure se compose :	3	Educateurs de jeunes enfants
		1	Puéricultrice
		3	Auxiliaires de puériculture
		6	Agents
		1	Médecin

Elle est dirigée par Madame Stéphanie BRAS.

Article 4 : En application de l'article R 2324-24 du Code de la Santé Publique tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou sur une des mentions de la présente autorisation est porté sans délai à la connaissance du Président du Conseil départemental.

**Bertrand LOOSES**

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur Général des Services



## ARRÊTÉ

### PORTANT EXTENSION NON IMPORTANTE DE LA CAPACITE DE LA STRUCTURE DE REPIT EXPERIMENTALE POUR PERSONNES AGEES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER OU DE TROUBLES APPARENTES « LA PARENTHÈSE » A SAUBENS

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le schéma en faveur des personnes âgées voté le 16 octobre 2018 par l'assemblée départementale ;

VU l'arrêté du Conseil départemental de la Haute-Garonne en date du 12 février 2019 autorisant la création, par l'association « La Parenthèse », d'une structure de répit expérimentale pour personnes âgées atteintes de la maladie d'alzheimer ou de troubles apparentés sur la commune de Saubens, pour une capacité maximale d'accueil de 8 (huit) places ;

VU l'arrêté du Conseil départemental de la Haute-Garonne en date du 11 février 2021 portant transfert de l'autorisation de la structure de répit expérimentale pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés sur la commune de Saubens, accordée à l'association « La Parenthèse », au profit du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Saubens, pour une capacité maximale d'accueil de 6 (six) places ;

VU la demande de Monsieur Jean-Marc BERGIA, Président du C.C.A.S de SAUBENS, en date du 23 mars 2021 visant à l'extension non importante de la capacité d'accueil de 6 (six) à 8 (huit) ;

VU la délibération du Centre Communal d'Action Sociale de SAUBENS en date du 23 mars 2021 portant la capacité d'accueil maximale à 8 (huit) places au lieu de 6 (six) ;

VU les pièces versées au dossier ;

**CONSIDERANT** que cette extension qui intéresse moins de 30% de la capacité initiale n'excède pas 9 (neuf) places, n'entre pas dans le cadre des extensions visées à l'article L313-1-1 du Code de l'Action Social et des Familles

**CONSIDERANT** les besoins locaux auxquels la demande entend répondre ;

**SUR PROPOSITION** du directeur général des services du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;

---

## ARRÊTE

---

**Article 1 :** L'extension non importante de la capacité d'accueil de la structure de répit expérimentale pour personnes âgées atteintes de la maladie d'alzheimer ou de troubles apparentés « La Parenthèse », sis 1 place Géraud Lavergne à SAUBENS, est autorisée ;

**Article 2 :** La capacité maximale d'accueil est portée à 8 (huit) places ;

**Article 3 :** Conformément à l'article L.313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE), dans un délai de deux mois à compter de la réception de la notification, pour le promoteur, ou de sa publication au recueil des actes administratifs, pour les tiers.

**Article 5 :** Le directeur général des services du Conseil départemental de la Haute-Garonne et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et du conseil départemental de la Haute-Garonne.

Fait le 23 JUL. 2021

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
La Directrice Seniors et Personnes en situation de Handicap

Transmis à Monsieur le Représentant  
de l'Etat, conformément à l'article 46 de la  
loi du 2 mars 1982, en le priant de bien  
vouloir me faire connaître s'il a l'intention  
de déférer la décision devant le tribunal  
Administratif.  
TOULOUSE, le 23.07.2021



Christine GENET